

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTREAL, MARDI, 23 AVRIL 1846.

No. 24

## TRADUCTION DE BROWNSON.

### DE LA GRANDEUR NATIONALE.

La grandeur nationale dans tous les tems, et dans tous les pays est du plus grand intérêt, et il est extrêmement dangereux d'en concevoir une opinion fautive et erronée. Il en est surtout de même pour le peuple Américain, parce que nous avons établi un gouvernement qui repose sur l'opinion populaire, et qu'on doit suivre son impulsion, et parce que nous entretenons de grandes idées, sur la grandeur que nous avons déjà obtenue, et que nous sommes enclins à n'avoir pas un petit oiseau quand nous considérons ce que nous avons déjà fait pour devenir nation indépendante, et en regardant dans l'avenir pour voir ce que nous pourrions faire par la suite.

Il est vrai que de tems à autre on entend un son discordant dans l'harmonie générale de cet amour propre; il est vrai que çà et là, une voix désappointée, mécontente et peut-être ascétique fait entendre ces mots que tout ce qui luit n'est pas or, qu'un cil clair, que des joues de rose ne sont pas toujours les marques d'une bonne santé, et la promesse d'une longue vie; et que sous des robes de fêtes et des guirlandes de fleurs, on peut souvent découvrir, comme aux fêtes égyptiennes, les traits grimaceux de la mort; mais, en général, la grande masse entre nous depuis le plus grand homme d'état de la Nouvelle Angleterre, jusqu'au plus petit orateur du quatre de juillet, applaudis-ent hautement à ce que nous avons fait, sont persuadés que nous avons choisi le meilleur sentier, que nous avons surpassé en sagesse toutes les nations qui ont existé, et qui existent encore, et qu'il ne nous reste plus qu'à continuer dans le chemin où nous avons marché si loin, pour se promettre le plus glorieux et le plus brillant avenir de notre grandeur et de notre renommée futures.

Et n'avons pas raison de le croire? Nous ne sommes que d'hier, et que n'avons nous pas déjà fait? Nous avons abattu les premières forêts, et planté la rose dans le désert; nous avons érigé la dense cité, la populeuse ville, le village prospère, là où l'homme encore jeune se souvient d'avoir traqué la bête féroce, et d'avoir vu tourbillonner la fumée de la cabane sauvage; nous avons coupé le continent par nos canaux, et nos chemins de fer, nous avons blanchi l'océan de nos voiles, et rempli les ports de l'univers, de nos vaisseaux, nous riva isons en qualité, en quantité et en variété les manufactures des nations les plus renommées et les plus industrielles de la terre. Toute notre population est en œuvre; le marteau de l'industrie frappe du matin au soir, et si avant dans la nuit qu'on dirait que nous avons le don de Midas de changer en or tout ce que nous touchons; et nous ne nous sommes pas arrêtés là, nous avons doté le pays de tous côtés de maisons d'assemblées, d'écoles, d'académies, de collèges, d'universités; et toute la population va à l'école. Nous avons des presses actives, qui jettent par jour des millions de feuilles pour l'instruction et l'amusement de chacun de nous; nous avons des hôpitaux, des asiles, des retraites pour les insensés, les aveugles, les sourds; des maisons de charité pour les pauvres et les vagabonds, des prisons et des pénitentiaires pour les criminels et les méchants. Par dessus tout nous avons un gouvernement effectif, libre, pur et économique, conciliant admirablement l'autorité de l'état avec la liberté du peuple, et outre cela le bonheur sans prix d'une liberté religieuse qui permet aux individus des sectes les plus opposées de se rencontrer comme frères, et laissant à chacun la liberté d'adorer Dieu—ou de ne pas l'adorer—suivant les dictées de sa conscience. N'avons nous pas droit alors de nous applaudir? Ne sommes nous pas en vérité un grand peuple? Et notre pays n'est-il pas un grand pays?

Chacun de nous le pense, le sent, le dit, et malheur à celui qui pense, sent et dit autrement. Et cependant il serait utile pour nous, de soumettre un peu l'estime, que nous nous formons de nous mêmes, à un examen plus rigide, que nous paraissions ne l'avoir fait jusqu'à présent. Si notre estime est bien fondée, cet examen la confirmera; si elle n'est pas fondée, cet examen ne lui fera point tort; car peu d'entre nous sont disposés à adopter une conclusion qui ne serait pas favorable à l'orgueil et à la vanité de la nation. Que nous possédons un grand pays: si nous parlons de son territoire, c'est vrai, quoiqu'il ne soit guère plus grand que celui de la Chine, et bien plus petit que celui de la Russie; et qu'outre cela, il y en ait une grande partie qui ne soit pas cultivée, et une autre guère moins considérable, qui n'ait pas même été foulée sous les pas de l'homme civilisé. Mais que nous soyons un grand peuple ou non, ou que nous ayons un droit spécial de nous enorgueillir, c'est là une question toute différente, une question à laquelle on répondra diffé-

remment suivant les vûes que nous adopterons pour juger de la véritable grandeur des nations. Notre jugement de la grandeur comparative des nations dépend entièrement de l'étendard de grandeur que nous adoptons, et par lequel nous les jugeons. Nous appelons un peuple grand ou petit suivant ce qu'il fait, ou ne fait pas, d'après l'étendard de grandeur que nous avons choisi; changez l'étendard, et nous changeons notre jugement. Le peuple que nous avons appelé grand, d'après l'étendard que nous nous étions fait, nous l'appellerons petit, si nous changeons d'étendard. Tout dépend donc de l'étendard que nous adoptons; conséquemment donc pour déterminer si nous sommes un grand peuple, il faut premièrement définir quel est le véritable étendard de la vraie grandeur nationale.

Quelle est donc la vraie grandeur d'une nation? Nous répondons: cette nation est la plus grande dans laquelle l'homme peut plus aisément et efficacement atteindre à la vraie et propre fin de l'homme. La nation, au point de vue, sous lequel nous considérons le sujet, c'est le peuple. Sa grandeur doit donc être la grandeur du peuple; le peuple est une collection ou aggrégation d'individus, et leur grandeur prise collectivement n'est autre chose que leur grandeur prise individuellement. Par conséquent, la grandeur d'une nation n'est que la grandeur des individus qui la composent. La question de grandeur nationale se résoud donc dans la question sur la grandeur individuelle. La grandeur de l'individu consiste à remplir la grande fin pour laquelle il est créé, la fin pour laquelle le Tout-Puissant l'a fait et l'a placé dans ce monde. L'homme qui néglige ses fins dernières n'est pas grand, et il n'approche de la grandeur qu'autant qu'il approche de sa véritable fin.

Pour déterminer en quoi consiste la véritable grandeur d'une nation, il faut donc dire en quoi consiste la véritable grandeur de l'individu, et pour déterminer en quoi consiste la grandeur de l'individu, nous devons faire connaître la véritable fin de l'homme; c'est-à-dire la fin pour laquelle il doit travailler, et dont il doit s'assurer tandis qu'il est ici-bas. Or quelle est la fin de l'homme? Pourquoi notre créateur nous a-t-il mis ici? A quoi nous a-t-il obligés d'aspirer? Nous a-t-il mis ici seulement pour naître et mourir?—pour vivre un instant, pour continuer notre espèce, nos travaux, pour souffrir, tomber dans le tombeau, y pourrir, et n'être plus. Si c'est là notre fin, la vraie grandeur consiste à vivre pour cette vie seulement, et à devenir grand dans ce qui appartient à la vie présente. Le plus grand homme sera celui qui réussira le mieux à ramasser les richesses de ce monde, à s'assurer les honneurs et les aises de la vie, ou tout simplement à jouir des plaisirs des sens; en un mot le plus grand homme sera celui qui abonde le plus dans la richesse et le luxe.

Nous ne voulons pas dire, pourtant, que les richesses, le luxe, les honneurs du monde et les plaisirs des sens sont les seuls véritables biens de cette vie; mais simplement qu'ils en seraient partie si notre destinée était bornée à ce monde. C'est que ce monde n'est pas notre demeure, parce que nous sommes de véritables voyageurs sur la terre, et que notre destinée est pour une autre fin; que la fin de justice et de sainteté nous donne, même ici bas, les joies les plus pures et les plus durables. Mais bornez l'homme à cette vie, faites lui croire qu'il n'a pas d'autre destinée au delà; alors rien ne pourra être grand ou bon pour lui, que ce qui est compris sous l'idée de richesse, et de jouissance. Il comptera et reputera comme de nulle valeur ce qui ne tendra pas immédiatement à satisfaire ses desirs sensuels. Aucun moraliste infidèle n'a jamais été capable, à moins de sortir de son système, ou par défaut de système, de concevoir rien de plus grand, de plus noble, de plus avantageux, que les satisfactions des sens.

Mais cette vie n'est pas notre seule vie; et nos destinées ne doivent pas s'accomplir ici; le tombeau ne sera pas notre dernier sort; ce monde n'est pas notre demeure; nous n'avons pas été créés pour ce monde seulement, et il y a pour nous une vie après celle-ci. Mais même celle-ci, si nous nous y arrêtons, ne répond pas à notre question; nous pouvons concevoir une vie future, comme la simple continuation de la présente vie naturelle, et plusieurs d'entre nous, qui cependant se flattent de croire fermement à la vie et à l'immortalité, que l'évangile leur découvre, n'ont pas une autre idée de la vie future. On peut dire que tout être à une fin ou une destinée naturelle vers laquelle il doit tendre nécessairement. Le créateur en formant une créature quelconque l'a douée des moyens de remplir sa destinée et de parvenir à sa fin naturelle. L'homme a été évidemment créé avec une nature, qui ne peut trouver sa fin complète, en ce monde. Il a une capacité plus grande que tout ce qu'il peut obtenir ici. Dans cette capacité il

le gage ou la promesse de son créateur, qu'il vivra encore; et la promesse de Dieu ne peut tromper. Par conséquent l'homme doit vivre et vivra certainement; mais cela, pour ainsi dire, n'est que le gage d'une vie immortelle, et nous révèle seulement une destinée naturelle. C'est seulement la continuation de notre vie naturelle dans un autre monde. La fin pour laquelle nous devons travailler, et les moyens que nous devons employer pour l'obtenir doivent être précisément, ce qu'ils seraient, en supposant que notre vie se terminât au tombeau; notre vie étant encore alors une vie naturelle, et qui maintenant est le plus sage et le plus avantageux pour notre existence présente, serait encore le plus sage et le plus avantageux pour nous dans notre vie future; par conséquent ce qui est le plus sage et le plus avantageux pour le temps le serait encore pour l'éternité.

Voilà pourquoi nous en trouvons tant, qui quoique croyant à la vie future, jugent de toutes choses, comme si cette vie était notre seule vie; ils regardent la vie à venir comme la continuation de la vie présente, et n'attendent d'elle que le complément de la destinée naturelle; ils sont d'accord dans leurs jugements naturels, dans leur estime de la valeur des choses ou des actions, avec ceux qui ne croient aucunement à la vie future. Ils font profession de croire à la vie future, mais ils vivent pour la vie présente; parce que leur vie à venir ne sera que la continuation du temps. Delà, ils disent comme nous à ions coutume de le dire nous-même, pendant bien des années, celui qui vit sagement pour le temps vit sagement, pour l'éternité. Faites votre paradis sur la terre, et vous vous assurerez votre paradis pour l'autre monde.

De là, il arrive que la moralité de plusieurs qui font profession d'être chrétiens est la même que celle, qui est adoptée et défendue par les infidèles; cela est tellement le cas que nous trouvons souvent des hommes qui s'appellent chrétiens recommander les infidèles au christianisme comme des hommes de bonnes mœurs; et qui ne voient pas, pourquoi la moralité des infidèles ne serait pas la même que celle des chrétiens. De là on a prétendu que la moralité pouvait être enseignée dans nos écoles sans donner aucune instruction particulière ou distincte du christianisme. (1) La moralité, dit-on est indépendante de la religion, et beaucoup la regarde comme suffisante sans la religion. Ce mode de penser et de parler devient si commun parmi nous, que dernièrement nous avons entendu un catholique passablement instruit et qui ne voudrait en aucune manière manquer à ses devoirs et à ses pratiques de religion, dire, que si un homme était seulement un homme de bonne moralité, il s'occuperait peu de sa croyante religieuse distinctive. Plusieurs qui vont plus loin, convenant pourtant que la religion est nécessaire à la moralité, prétendent qu'elle n'est nécessaire que sous le rapport d'une espèce de police. Elle est nécessaire, parce que la sanction naturelle de la loi morale n'est pas suffisante pour assurer l'obéissance, et la religion doit être appelée à son secours pour la renforcer par ses espérances et ses craintes.

Maintenant tout cela paraît juste et à propos, s'ils est vrai que l'homme n'a qu'une destinée naturelle, nous devons alors juger toutes les choses qui nous concernent, comme si nous n'attendions pas une autre vie. La religion alors n'aurait de valeur qu'autant qu'elle aiderait la police, qu'elle comprimerait les fripous et les coupes-gorges. Mais la destinée de l'homme n'est pas naturelle, mais surnaturelle. Dieu a créé l'homme avec une nature spécifique, mais non pas, pour une fin unique à cette nature, ni qu'il puisse atteindre par ses simples forces. Il l'a créé à sa propre ressemblance, et lui donne une destinée surnaturelle, il lui a réservé une fin qu'il ne peut obtenir par les seules forces de sa nature, une fin qui ne lui est pas promise à cause de sa nature, et qui ne lui est pas accordée comme récompense des mérites de sa nature.

Cette fin c'est de connaître et d'aimer Dieu; mais dans un sens bien plus élevé que nous ne pouvons le connaître et l'aimer par nos forces naturelles; par maintenant nous ne pouvons le voir qu'à travers un voile sombre, et que par le moyen de ses œuvres, comme on peut entrevoir la cause par ses effets. Voir Dieu face à face; le connaître et l'aimer comme il se connaît et s'aime lui-même, autant qu'il est possible à la créature; voilà la fin pour laquelle l'homme a été créé, son devoir est de chercher cette fin, c'est là son privilège le plus honorable. Mais cette fin est beaucoup au dessus des forces de notre nature, et n'exige pas seulement une révélation surnaturelle de Dieu, mais de plus une élévation surnaturelle de notre nature même. Elle consiste à nous rendre participans de la nature divine dans un sens plus élevé que celui, dans lequel nous la partageons par la suite de notre création à l'image et ressemblance de Dieu. Delà St. Pierre dit: "Par lequel (Jésus-Christ) il nous a donné les grandes et précieuses promesses par lesquelles vous avez été faits participans de la nature divine." 2. St. Pierre I, 4. et St. Jean: Nous sommes maintenant les enfans de Dieu, mais ce que nous serons un jour ne paraît pas encore. Nous savons que, quand il (J.-C.) paraîtra, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est." St.-Jean. III. 2.

L'espérance anime le sage, et leurre le présomptueux et l'indolent qui se reposent inconsidérément sur ses promesses. VAUSENARGES.

(1) Il serait bien à propos que ceux qui nous donnent des systèmes d'éducation méditassent bien, ce que M. Brownson fait entendre ici: qu'il est impossible de rendre un enfant honnête et vertueux, si sa moralité n'est pas basée sur les principes de la vraie religion. Jésus-Christ l'a dit: la maison bâtie sur le sable, s'écroulera au premier vent.

## CORRESPONDANCE MINISTÉRIELLE.

COPIE.

[NON PUBLIÉE.]

(L'Hon. M. Draper à l'Hon. R. E. Caron.)

Montréal, 19 mars, 1846.

Mon cher monsieur,—Je viens de recevoir votre note de ce jour, m'informant qu'à l'égard de certaines communications verbales et écrites, qui ont eu lieu entre nous sur l'administration des affaires publiques en cette Province, et le moyen de faire entrer en charge des Canadiens comme vous-mêmes, d'origine française, vous aviez tenu mis les lettres que je vous avais adressées aux chefs du parti avec lesquels vous étiez en rapport afin de les consulter; que ces lettres sont actuellement en possession des amis auxquels vous les avez envoyées; que vous ignorez l'usage qu'ils en feront, mais anticipant qu'ils pourraient peut-être les rendre publiques, vous croyez de votre devoir de m'en avertir, afin que si elles étaient publiées je n'eusse sous quelles circonstances elles se trouvaient entre leurs mains.

Notre communication a commencé par une conversation provoquée de ma part, dans laquelle je vous ai témoigné le désir de m'assurer (dans le cas où vous jugeriez à propos de reposer cette confiance en moi) s'il n'y avait pas moyen de surmonter les obstacles qui s'opposent à l'entrée en charge de personnes telles que vous-même, et je remarquai alors que si les Messieurs de politique différente ne pouvaient se fier à l'honneur et au caractère de ceux avec qui ils étaient en relation, il leur devenait impossible de pouvoir se communiquer leurs opinions; je demandais aussi s'il y avait moyen d'effectuer quelque rapprochement. Je compris que vous étiez de mon avis. Alors je vous exposai mes vues sur l'état des partis politiques et sur la possibilité de placer les Canadiens Français de manière à ce qu'ils fussent une part équitable dans l'administration des affaires publiques. Vous m'avez dit qu'avant de pouvoir me répondre, sur la possibilité de parvenir à ce résultat, il vous fallait conférer avec d'autres personnes. A l'égard de cette conférence je n'y ai pas pris part—en ce moment même j'ignore les noms des partis avec lesquelles elle a eu lieu; il ne devait pas non-plus être fait mention d'un ou d'un autre, d'après ce que vous m'avez dit.

Les lettres que je vous ai écrites, à la suite de notre conversation, ont été dictées avec cette esprit de confiance qui a dû, si j'en ai bien compris, présider à notre conversation. Elles étaient toutes, je ne crois pas me tromper, marquées de façon à démontrer ce fait; en un mot, d'une manière aussi positive qu'il conviendrait de le faire, en observant et en restant à et doit être laissé à l'honneur d'un gentleman.

La démarche que pourrait adopter ceux de vos amis auxquels vous avez remis ces lettres, démarche qui pourrait vous forcer d'être partie à la publication de ce qui était confidentiel et communiqué sur la foi de votre honneur, est une chose que je crois, ne me regarde pas. Elle ne regarde, comme de raison, que vous et eux. Quant à moi, je dois dire que jamais j'ai pensé (et vous ne me l'avez jamais donné à entendre avant votre vote de ce matin) que vous aviez placé les lettres que je vous avais écrites, hors de votre contrôle, ou même que par votre fait, il était devenu au pouvoir d'une tierce partie de violer notre confiance mutuelle.

Je ne suis cru obligé, en justice à moi-même, de faire la présente réponse à votre note, afin que vous sachiez mon opinion sur la nature de nos correspondances, aussitôt que possible, après que je serai la position dans laquelle vous vous trouvez placé vis-à-vis de vos amis à cet égard.

Croyez-moi, cher Monsieur,  
Bien sincèrement,

W. H. DRAPER.

[NON-PUBLIÉE.]

(L'Hon. R. E. Caron à l'Hon. W. H. Draper.)

Jemh, 19 mars, 1846.

Mon cher Monsieur,—Le but que je me suis proposé dans la correspondance qui eu lieu entre vous, était, ainsi que je vous l'ai exprimé plusieurs fois par écrit et de vive voix, de vous faire connaître les vues et les opinions de mes amis politiques, afin de voir s'il n'y aurait pas d'un moyen d'en venir avec eux à quelque arrangement; pour remplir la mission dont je m'étais chargé, il m'a fallu de nécessité consulter les chefs du parti avec lequel je devais négocier; comme plusieurs d'eux demeuraient à une distance, j'ai adopté comme plus facile et plus ouvert, le moyen de leur passer vos lettres et les miennes, à mesure que nous les échangeons; de cette façon, la partie importante de votre correspondance se trouve actuellement en la possession des amis à qui je l'ai envoyée. J'ignore quel usage ils en font ou pourront faire de ces documents, mais anticipant la possibilité qu'ils pourraient s'en servir et les rendre publics, je crois de mon devoir de vous mentionner le fait, afin que dans le cas où notre correspondance deviendrait publique, vous sachiez sous quelles circonstances la chose a eu lieu, et comment et pourquoi les papiers qui la composent sont sortis de mes mains.

Je suis, à l'ordinaire,

Tout à vous,

R. E. CARON.

(L'Hon. L. H. Lafontaine à l'Hon. R. E. Caron.)

Dimanche, 22 Mars, à 8 h. p. m.

Mon cher Ami,—Je suis arrêté à votre hôtel—Vous n'y étiez pas—Je

vous laissez un précis que je viens de rédiger.—Je ne l'ai pas relu dans l'espérance de le lire avec vous.—Faites moi le plaisir de me le renvoyer demain matin de bonne heure, et de me dire si cette forme vous convient.—Je crois que c'est la meilleure.

Tout à vous,  
L. H. LAFONTAINE.

[NON-PUBLIÉE.]

(L'Hon. R. E. Caron à l'Hon. L. H. Lafontaine.)  
Lundi-Matin, 23 Mars, 1846.

Mon cher Ami,—Votre précis de mes deux premières lettres ne me vient nullement; la forme que vous donnez à ces communications est par trop solennelle.—trop peu conforme aux dispositions d'esprit où j'étais en les écrivant.

Je vous le répète, je regretterai la nécessité qui vous aura forcé de mettre devant le public une correspondance conduite de ma part sans la moindre pensée qu'elle était destinée à la publication; mais, si dans la judicieuse discrétion que vous avez à exercer sur le sujet, vous jugez à propos de rendre mes lettres publiques, je préfère qu'elles soient montrées telles que je les ai écrites, quoique sous le rapport du style elles ne soient pas ce que je voudrais, et qu'elles contiennent des choses que je n'y aurais pas mises si elles n'eussent été adressées à un ami intime des mains duquel je ne m'attendais pas qu'elles sortiraient.

Ces choses, qu'il vous sera facile de reconnaître, vous me ferez peut-être la justice de les omettre, non parce que je pense avoir écrit ce qui n'était pas vrai, mais pour la raison que toute vérité n'est pas toujours bonne à dire.

Je suis, cher Monsieur,  
Tout à vous,  
(Signé) R. E. CARON.

[L'Hon. R. E. Caron à l'Hon. L. H. Lafontaine.]  
Lundi, 6 avril, 1846.

Mon cher Monsieur,—En vous remettant les papiers que vous avez eu l'obligeance de me prêter hier, je dois vous informer de la détermination que j'ai prise de publier moi-même et en mon nom, la correspondance en question.

Ce qui s'est passé depuis quelques jours à ce sujet, me fait regarder cette démarche comme indispensable, quant à moi, et dans l'intérêt de tous ceux qui y ont pris part.

Je n'aurais pas adopté cette détermination sans vous consulter, et d'abord, avant de la mettre à exécution, votre consentement et celui de Morin, si les opinions de l'un et de l'autre sur ce sujet ne m'étaient parfaitement connues.

En faisant cette publication, je me honorai, comme de raison, à la partie sérieuse et importante de notre correspondance, laissant de côté les notes privées et amicales que nous avons échangées entre nous, à moins toutefois qu'il n'y en ait quelques-unes que vous aimeriez à faire connaître, et que dans ce cas, je vous prie de m'indiquer.

Je vous soumettrai aussi la convenance de retrancher de votre première lettre la partie dans laquelle vous me citez, au soutien des principes que vous émettez, l'exemple de plusieurs individus occupant dans la société des situations élevées, et pour qui il pourrait être désagréable d'être ainsi traduits devant le public, et cela sans une grande nécessité, puisque vos principes sont suffisamment incontestables pour n'avoir pas besoin d'être soutenus de exemples que vous citez. Je ferai cependant à cet égard ce qu'il vous plaira. Je publierai en entier si vous ne m'autorisez à retrancher la partie en question.

Je suis bien sincèrement,  
Tout à vous,  
R. E. CARON.

[L'Hon. W. H. Draper à l'Hon. R. E. Caron.]  
Montréal, 6 avril, 1846.

Mon cher Monsieur.—J'ai tardé à répondre à votre note de ce matin, dans la nécessité de consulter quelques amis sur la partie que j'avais à prendre. L'affaire se présente sous un aspect nouveau. M. Lafontaine vient de donner un avis que, demain, il communiquera, à la Chambre la correspondance qu'il a en sa possession. J'ignore quelle partie de notre correspondance se trouve entre ses mains. Je présume qu'il ne possède pas tout ce qui a été écrit. Vous n'avez plus besoin de mon consentement pour la publier; au contraire, c'est à moi maintenant, à vous prier de me permettre de rendre publique, les communications que nous avons échangées, et que M. Lafontaine ne jugera pas à propos de communiquer, ou ce qu'il ne pourra faire faute d'avoir ces documents en sa possession. J'apprends que le trait court que l'on m'aurait transmis ou communiqué quelque lettre écrite par M. Lafontaine à vous-même et que j'y aurais répondu. Je désire que vous m'autorisiez à dire que vous ne m'avez jamais communiqué la lettre de M. Lafontaine, ou celle d'une autre personne, relative à cette affaire; à moins que votre lettre du 17 Septembre dernier ne soit considérée comme une communication de leur part.

Une réponse avant que la chambre s'assemble demain, obligera beaucoup.

Mon cher Monsieur,  
Votre très fidèle,  
W. H. DRAPER.

[L'Hon. L. H. Lafontaine à l'Hon. R. E. Caron.]  
Montréal, 6 avril 1846.

Mon cher Monsieur,—Votre lettre en date de ce jour me soulage d'un grand embarras. Quoique la correspondance dont il s'agit me paraît plus que jamais d'une nature parlementairement publique, je voyais avec bien de regret que vous l'aviez dans le dernier tems considérée sous un autre point de vue. Si j'ai différé jusqu'ici de votre manière de voir, nonobstant tout ce qui a eu lieu en Parlement et ne dehors du Parlement, parmi les amis du parti auquel j'appartiens, c'est ce sur quoi je n'hésiterais pas un instant à en référer à vous-même. Vous admettez maintenant le principe sur lequel je m'étais opposé d'agir; vous arguez même de votre droit de le faire indépendamment vous-même, droit que je ne vous conteste pas. Je croi donc qu'il n'est pas opportun de multiplier les détails sur la manière dont vous pouvez donner effet à votre manière de voir, et vous laissant absolument libre, je prends acte de ce que de notre aveu je le deviens moi-même de mon côté, si je ne l'eusse pas été auparavant.

Je suis bien sincèrement,  
Votre dévoué serviteur,  
L. H. LAFONTAINE.

(L'Hon. R. E. Caron à l'Hon. W. H. Draper.)  
Lundi, 6 avril, 1846.

Mon cher Monsieur,—La correspondance qui a eu lieu entre nous, et par suite entre moi et quelques amis à qui j'ai dû la communiquer, a dernièrement donné lieu à des débats dans votre Chambre. Les journaux s'en sont emparés, et elle est devenue le sujet de discussions publiques, et est représentée tout autre qu'elle n'est en effet.

J'ai toujours pensé que la publicité de cette correspondance serait sans avantage, et j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour l'empêcher; mais d'après la tournure que prend l'affaire, et le point où en sont maintenant les choses, il me paraît préférable que la transaction paraisse sous son vrai jour, et qu'elle soit jugée et appréciée d'après son mérite et sa valeur, et non d'après des suppositions des rapports qui ne pourront qu'être plus ou moins faux et erronés.

Je suis donc d'avis qu'il est de justice quant à moi, et dans l'intérêt de tous ceux qui ont pris part à cette correspondance, qu'elle soit maintenant publiée, et aussi qu'elle le soit de ma part, plutôt que de toute autre manière. Je me flâte que vous partageriez mon opinion sur le sujet, et que vous donneriez votre assentement à une démarche que je n'avais pas anticipée, que je regrette sincèrement, mais à laquelle je suis poussé par les circonstances.

En faisant cette publication, je me propose de retrancher tout ce qui est étranger au sujet principal; j'ai regardé plusieurs de vos notes comme destinées pour moi seul, elles n'ont jamais été montrées, et seront omises, à moins que vous ne désiriez le contraire, ce dont il vous plaira m'informer. En attendant votre réponse, j'aurai l'honneur de me souscrire.

Votre tout dévoué serviteur,  
R. E. CARON.

[NON PUBLIÉE.]  
(L'Hon. R. E. Caron à l'Hon. M. Draper.)

Mardi matin, 7 avril 1846.

Mon cher Monsieur,—Avant de répondre à votre note d'hier soir je dois vous dire qu'en même temps que je vous écrivais ce matin pour vous informer de mon désir de publier notre correspondance, et pour demander votre assentement à la chose, j'écrivais aussi à M. Lafontaine, non pour lui demander son consentement, car je savais qu'il désirait la publication, mais pour lui faire connaître que je m'étais décidé, d'après de nouvelles circonstances, à faire maintenant de moi-même, ce que je n'avais pas voulu que l'on fit jusqu'à présent.

D'après une note reçue de ce M. en réponse à la mienne, il m'a été intimé que l'on regardait ma détermination de publier moi-même, comme un abandon de mon opposition à ce que la correspondance fut rendue publique, et c'est en toute probabilité d'après cette manière d'envisager le sujet, que M. Lafontaine croit pouvoir faire aujourd'hui, ce que ne lui était pas permis de faire jusqu'ici, et c'est pour cette raison sans doute qu'il a donné hier la note dont vous m'informez par votre note. Quoiqu'il en soit, j'aime que vous sachiez que je ne participe en rien dans cette démarche.

Je passe maintenant au contenu de votre lettre.

La partie de notre correspondance qui se trouve entre les mains de M. Lafontaine se compose, je ne crois pas me tromper, de:

1<sup>re</sup>. Deux lettres écrites par moi à ce Monsieur en date des 7 et 8 Septembre contenant un précis de notre conversation à Montréal en Août précédent.

2<sup>e</sup>. La lettre que je vous ai adressée le 17 Septembre.

3<sup>e</sup>. Votre lettre du 16 Octobre, étant une première réponse à celle du 17 Septembre.

4<sup>e</sup>. Votre autre lettre du 19 Novembre, étant une seconde réponse à la mienne.

5<sup>e</sup>. La lettre que je vous ai écrite le 26 Novembre, à l'occasion du départ de Lord Metcalfe.

Je suis à peu près sûr que toutes ces lettres que nous nous sommes échangées, celles ci-dessus sont les seules qui ont été communiquées, et qui soient hors de mes mains, ou des vôtres. Le reste de ma correspondance se

compose de plusieurs lettres que j'ai écrites sur le sujet à Messieurs Lafontaine et Morin, ou que j'ai reçues d'eux ; ces lettres ont bien été la base en partie des communications que je vous ai faites, mais vous ne les avez jamais vues, et le nom de ces Messieurs ne vous a jamais été mentionné, si ce n'est celui de M. Lafontaine dans ma lettre du 17 Septembre.

Je vous accorde donc volontiers l'autorisation que vous me demandez de contredire tout rapport qui tendrait à faire croire que quelques-unes des lettres de M. Lafontaine vous auraient été envoyées ou communiquées ; et que vous y auriez répondu. Ma lettre du 17 Septembre est la seule communication de ce genre qui m'ait été faite, elle parle pour elle-même.

Vous êtes également autorisé à rendre publique telle partie de notre correspondance que vous jugerez convenable, et que M. Lafontaine ne voudrait ou ne voudrait pas publier.

Je suis mon cher Monsieur,  
Votre tout dévoué serviteur,  
R. E. CARON.

[NON PUBLIÉE.]

(L'Hon. R. E. Caron à l'Hon. L. H. Lafontaine.)

Mardi-Matin, 7 Avril, 1846.

Mon cher Monsieur,—Je n'accuse la réception de votre note d'hier que pour empêcher que mon silence ne vous fasse croire que j'acquiesce à la doctrine qu'elle contient. Je suis bien au contraire d'avis que vous donnez à ma lettre de lundi une interprétation dont elle n'est pas susceptible, et que vous prenez acte d'un aveu imaginaire qui ne se trouve pas dans cette lettre.

Ce n'est pas la première fois que nous différons d'opinion, j'é souhайте bien sincèrement que ce soit la dernière.

Dans cet espoir je me souscris,

Tout à vous,  
R. E. CARON.



BULLETIN.

*Papiers d'Europe*.—Promenade du duc et de la duchesse de Nemours en Angleterre.—Insurrection de Pologne.—Famine et manne en Crée, maïs en Irlande.—Collision de vaisseaux à vapeur.—Election en Irlande.—Escroquerie de Rossi.—L'évêque Dupuch.

On trouvera dans les rubriques du Mexique et des Etats-Unis les dernières nouvelles de ces pays.

—Nous avons reçu nos papiers d'Europe et nous analyserons les nouvelles à notre ordinaire.

Le duc et la duchesse de Nemours doivent visiter Windsor au commencement de juin. La reine et le prince Albert doivent les reconduire à Paris, l'absence de la reine de ses états sera de trois semaines.

—L'insurrection polonaise a eu quelque écho en France, surtout à Toulouse, au Mons et à Dijon, on a chanté la *Varsovienne* sur quelques théâtres ; les autorités ont fait défense, mais les amis de la Pologne, ne s'en sont pas tenus là ; ils l'ont chantée dans les rues, en y ajoutant la *Marseillaise*.

—On écrit de Smyrne, le 17 mars, qu'une famine déplorable désolait le district d'Anatolie depuis plusieurs mois ; mais le ciel est venu en avant pour consoler ce peuple ; il est tombé une espèce de manne dont on fait du pain c'est une substance gélatineuse ; on dit que ceux qui en ont fait d'amples provisions la vendent dix-sept chelins le quart.

Le peuple d'Irlande qui périt de faim et de misère n'a pas été aussi heureux, avec le maïs ou le blé d'inde que le gouvernement d'Angleterre lui a envoyé. Peu ont voulu en manger, beaucoup se sont imaginé que ce n'était autre chose que du bran-de-scie. Les Irlandais du Canada auraient été plus fins.

—Le *Patriot Toronto*, du 17 avril, rapporte que le mardi précédent une terrible collision aurait eu lieu entre les vaisseaux à vapeur le *Sovereign* et *Transit* ; en partant de la Baie pour se rendre à Niagara. Tous deux sont tellement endommagés qu'ils ne pourront pas reprendre leurs voyages d'ici à longtemps. Voilà ce que fait l'opposition mal entendue ; qu'on fasse de l'opposition pour baisser les prix, rien de plus légitime, mais mettre la vie et la fortune des individus en danger est certainement une opposition criminelle et désapprouvée de tout le monde sans exception.

—Le sang a coulé en Irlande à l'occasion de l'élection du 3 mars, à Westport. M. Moore orangiste et M. McDonell repealer étaient les candidats. On avait employé la force armée pour maintenir l'ordre, mais quelques enfans ayant jetés des pierres sur les soldats, il leur a été répondu par une décharge de fusils. Deux personnes ont été tués et plusieurs blessés. Les deux morts sont une femme qui laisse cinq enfans en bas âge, et un jeune

gargon de douze ans. Le soir en dépit de la fusillade, M. McDonell avait 23 voix sur son adversaire. Le peuple de Westport demande une enquête et le châtimement de l'officier qui a commandé le feu. L'exaspération était à son comble, et ajoute à la consternation produite par le meurtre juridique de Scery. M. Dillon Brown, membre du parlement qui se trouvait à quelques distance de Westport s'est rendu aussitôt sur le théâtre de l'événement pour calmer le peuple, et a promis qu'il s'occuperait de lui faire rendre justice.—Scery était un catholique, qui avait été pris dans une émeute, et qui a été pendu pour satisfaire à la prétendue justice orangiste, malgré les preuves incontestables de son innocence. Au moment d'être lancé dans l'éternité il a attesté qu'il n'avait jamais tué, ni fait tuer personne, qu'il pardonnait à ses ennemis, et qu'il donnait sa vie pour Celui qui était mort pour lui.

—Voici ce que le *Tablet* de Londres rapporte d'après le *Daily News*, sur la publication de l'affaire des Religieuses de Minsk.

Nous avons reçu de Rome la correspondance suivante, sur laquelle nous ne pouvons avoir aucun doute ; elle nous fait connaître des détails singuliers, au sujet de l'affaire des Religieuses de Minsk, et de la publication du rapport de l'abbesse, avec le récit de l'*escroquerie* de Rossi, le représentant de la France.

« Rome 8 mars.—La publication du rapport de l'abbesse de Minsk, a donné lieu de la part du St. Siège à une enquête sévère afin de découvrir par quels moyens les papiers de Paris étaient venus en possession des documens, que la cour de Rome cachait avec tant de soin ; surtout au moment que les négociations avec la Russie prenaient une tournure favorable. Le premier soupçon tomba sur le Père Rillo, recteur de la *Propagande de la Foi*, qui avait été chargé par le Pape d'entendre l'abbesse de Minsk, et de préparer le procès verbal ; mais après les investigations les plus minutieuses, l'innocence du P. Rillo fut reconnue d'une manière incontestable. Outre cela, aussitôt que le Pape le fit demander au Vatican, le Père fit serment par sa foi en Dieu, qu'il ne connaissait rien de la communication qui avait été faite de ces documens aux papiers de Paris.

Alors les soupçons furent nécessairement tournés vers un autre point ; et il a été découvert, que c'était par le canal de la légation française à Rome, que ce document avait été connu à Paris. Il paraît que M. Rossi, par le moyen d'un suborné a réussi à avoir du bureau du Pape même, une copie du *procès verbal* de la déposition de l'abbesse de Minsk, et qu'après l'avoir copié, il le fit remettre dans le bureau, sans qu'on s'en aperçut. M. Rossi ne perdit point de tems pour envoyer cette copie à Paris, où l'envie de jouer un mauvais tour à l'empereur de Russie, qui continue de plus en plus à montrer ses mauvaises dispositions pour ne pas envoyer d'ambassadeur aux Tuileries, fit qu'on communiquât le document à un papier religieux appelé *Correspondant* et de là il est passé aux autres papiers.

A tout événement, le Pape a franchement exprimé à M. Boutenief son regret de ce que ce document fut devenu public, n'étant uniquement destiné, que pour servir de guide à la cour de Rome, dans ses négociations avec la Russie.

Quant à M. Rossi, il reste contre lui dans cette affaire beaucoup de soupçons, qui, nous croyons, compromettront sa position à Rome, et je crains plus que jamais, qu'on ne le recevra pas ici comme ambassadeur de France.

Le représentant de la Russie qui est le premier qui a eu des soupçons directs contre M. Rossi et qui a fait de son côté, tout ce qu'il a pu, pour découvrir si ses soupçons étaient fondés, ne cache pas que Rossi est la personne qui a fait cette communication indiscrete.

Par conséquent la froideur qui existait antérieurement entre M. Boutenief et M. Rossi est arrivée, à un point de rupture complète, en sorte le Russe affecte de ne vouloir plus regarder le ministre de France.

*Mgr. Blanchet*.—Le 18 de mars ce prélat était à Rome où il continuait de s'occuper des intérêts de sa mission. Il ne devait quitter cette ville qu'après Pâques pour visiter plusieurs villes avant de se rendre à Paris. Il n'avait pas encore fixé le moment de son départ pour l'Orégon ; et ne savait pas s'il repasserait par le Canada pour se rendre à St. Louis, ou s'il retournerait par mer.

L'*Ami de la Religion* aura appris sans doute depuis l'automne dernier que Mgr. Blanchet n'avait pas besoin d'étudier à Paris la langue française.

—Dans notre dernier numéro nous avons parlé des embarras financiers

où se trouvait Mgr. Dupuch, comme étant la cause de sa démission. Nous apprenons aujourd'hui que ce prélat vient d'adresser une lettre à Sa Sainteté dans laquelle il lui rend un compte exact de l'état déplorable dans lequel il a trouvé le diocèse à son arrivée et de l'état satisfaisant, sous plusieurs rapports où il le laisse au moment de sa démission. Monseigneur y explique que la disproportion de ses moyens pécuniaires avec les dépenses extraordinaires qu'il était obligé de faire sont la cause pour laquelle il a succombé sous un poids aussi onéreux. Il paraît que le gouvernement paraît disposé à faire face à des dettes qui n'ont été créées que pour fonder des établissements indispensables. Déjà à la proposition de Mgr. de Bordeaux, l'épiscopat était venu avec empressement au secours de Mgr. Dupuch. Une souscription dans laquelle le St. Père s'est engagé pour 11,000 fr. a été ouverte afin d'éteindre les dettes de l'évêque d'Alger.

L'abbé de Pavy, doyen de la faculté de théologie de Lyon, a été nommé à l'évêché d'Alger.

— Avant-hier au soir et toute la nuit suivante, notre belle montagne de Montréal était en feu; les flammes la cernaient comme les deux branches d'une guirlande, disposées d'une manière assez régulière, l'œil aurait pu en être réjoui, s'il n'y avait eu rien à craindre, cependant ceux qui habitent le pied de la montagne en ont été quitte pour veiller. Il est étonnant que le feu coure dans les bois à une saison aussi peu avancée.

### NOUVELLES RELIGIEUSES:

ROME.

Correspondance particulière de l'Univers.

Rome, 18 mars 1846.

Monsieur le Rédacteur,

S'il est des hommes de bonne foi qui élèvent encore le moindre doute sur la véracité de la vénérable abbesse de Minsk, le fait suivant achèvera, je le pense, de dissiper leurs incertitudes. Le rit basilien est très compliqué dans ses détails. Il est donc venu à la pensée de S. Em. le cardinal Castarani, qui en a fait une étude approfondie, de s'assurer, il y a quelques jours, des connaissances de la religieuse de Minsk à ce sujet. Il lui a donc fait une visite et l'a questionnée, comme pour s'instruire, sur tous les points de la règle et du rit de Saint-Basile. Son Eminence ne doutait aucunement de la sincérité de cette femme héroïque, mais il voulait une preuve irréfutable qu'elle était bien réellement une religieuse basilienne. Cette preuve irréfutable, il l'a eue si pleine, si complète, qu'il a déclaré avoir acquis la conviction la plus profonde que la mère Makrina appartenait véritablement à l'ordre de Saint-Basile, et qu'il était plus que jamais convaincu de sa parfaite véracité. Tous ceux qui peuvent vaincre l'humilité de cette sainte religieuse et être admis au bonheur de la voir, n'ont pas l'ombre d'un doute. Dans le couvent de la Trinité-du-Mont, elle fait l'édification et l'admiration des respectables religieuses qui l'entourent de leur soins. Elle a demandé et obtenu la permission de pratiquer tous les exercices de piété en usage dans son couvent. Elle récite chaque jour le gros Bréviaire slavon qu'elle lisait à Minsk. Je vous le demande, maintenant, peut-on croire qu'il n'y a jamais eu de religieuses basiliennes de son nom en Russie, ou qu'aucune religieuse basilienne n'est sortie des frontières de ce pays? Est-il possible qu'une grande puissance s'abaisse jusqu'à mentir ainsi?

La fête de saint Grégoire a été célébrée le 12 de ce mois en grande solennité dans la belle église du Monte-Celio, au couvent de Camaldules. Un triduo y avait été ordonné pour demander à Dieu la conversion de l'Angleterre. Une foule de catholiques anglais étaient venus s'agenouiller au pied de ces autels, d'où, à la voix de saint Grégoire, sont partis les apôtres qui convertirent la Grande-Bretagne. A l'occasion de cette fête touchante, une pieuse association s'est formée dans le but de consacrer tout le mois de mars à des prières pour la conversion de l'Angleterre. Un grand nombre de messes sont dites tous les jours à cette intention au Jesu et dans toutes les églises et chapelles particulières de Rome.

Le Saint-Père a fait présent d'un beau crucifix à M. Newman.

Les affaires d'Espagne sont toujours dans le statu quo; il n'est plus question du départ de Mgr. Brunelli.

La démission officielle de Mgr. l'évêque d'Alger a été remise avant-hier au Pape.

Je suis heureux de pouvoir ajouter que la santé du Saint-Père continue à être excellente.

FRANCE.

— Mgr. l'évêque de Landres, avant de se rendre aux désirs du docteur Wiseman, ou mieux pour y répondre avec plus d'efficacité, s'est adressé au Saint-Siège afin d'obtenir un encouragement. La renaissance catholique de l'Angleterre est un événement qui intéresse l'Eglise universelle, et qui est particulièrement cher au cœur de Sa Sainteté Grégoire XVI; aussi ce pontife a saisi avec joie cette occasion de procurer aux fidèles du diocèse de Landres la faveur d'une indulgence plénière. Mgr. Parisiis a adressé à notre Saint-Père le Pape la supplique dont voici la traduction :

Très Saint-Père,

“ Pierre Louis Parisiis, évêque de Landres, expose très-humblement à Votre Sainteté que, pour obtenir de Dieu, Père des miséricordes le retour de la nation anglaise à l'unité catholique, il a l'intention d'inviter les fidèles de son diocèse à faire à cette fin, des prières pendant neuf jours de suite, ou comme l'on dit ordinairement, à faire une neuvaine. Or, afin d'exciter davantage la piété des fidèles dans l'accomplissement de cette œuvre de charité, il supplie instamment Votre Sainteté qu'il lui plaise accorder une indulgence plénière, pour être gagnée dans un des jours de ladite neuvaine, au choix de chaque fidèle, par tous ceux de l'un et de l'autre sexe qui, vraiment contrits de leurs fautes, confessés et munis de la très sainte Eucharistie, auront, pendant les neuf jours consécutifs, récité pieusement les prières déterminées par ledit évêque de Landres, pour les besoins actuels de l'Eglise, particulièrement pour la cessation des schismes et l'heureux retour des Anglais au sein de notre Mère commune, la sainte Eglise romaine.”

Le Souverain-Pontife a daigné accueillir cette demande avec une bonté touchante, et il y a fait répondre par le bref suivant :

“GRÉGOIRE XVI, Pape,

“ A tous les fidèles qui ces présentes verront, salut et bénédiction apostolique. Notre vénérable frère, l'évêque de Landres, nous a récemment exposé qu'ayant l'intention d'inviter tous les fidèles de son diocèse à faire des prières pendant neuf jours, ou, comme l'on dit ordinairement, à faire une neuvaine, pour exciter davantage la piété, il désirait ardemment qu'il nous plût, à cette fin, d'ouvrir les trésors célestes de l'Eglise et d'enrichir ces pieux exercices par les dons sacrés des indulgences. C'est pourquoi il nous a supplié de daigner exaucer sa demande selon qu'il nous paraîtra convenable, et d'user, comme nous le faisons, de notre bienveillance apostolique. Nous donc, pressé d'accéder aux vœux exprimés par la supplique, et heureux de procurer tous les biens qui se rapportent au salut des âmes, accordons miséricordieusement en Notre-Seigneur, à tous les fidèles qui, vraiment pénitents et s'étant confessés et munis de la sainte Eucharistie, réciteront dévotement pendant neuf jours de suite désignés par le susdit évêque, les prières qu'il aura ordonnées, indulgence plénière à gagner un jour de la neuvaine au choix de chaque fidèle, pourvu qu'ils prient également pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de notre mère la sainte Eglise. Les présentes devant valoir nonobstant toutes dispositions contraires, et pour une fois seulement. Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 20 janvier 1846; la quinzième année de notre pontificat.

“ A CARDINAL LAMBRUSCHINI.”

Les évêques de Verdun, du Puy, d'Ajaccio, de Rennes, d'Autun, de Belley, de Bayonne, de St. Dié, de Moulins, de Perpignan, de Quimper et de Mendé ont aussi répondu à l'invitation du docteur Wiseman en termes que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire. Le clergé et les fidèles de leurs diocèses, se sont agenouillés pour demander au ciel la conversion de l'Angleterre. Nous comptons cinquante deux archevêques et évêques qui à notre connaissance ont publiquement invité leurs diocésains à cette sainte croisade de prières.

ALLEMAGNE.

On nous écrit de Stuttgart :

“ Le dimanche 8 mars, la sentence d'excommunication prononcée contre les rongiens par l'administration capitulaire de Rottenbourg a été solennellement publiée dans la principale église de Stuttgart, après que le doyen Ritz eut adressé à ces paroissiens, qui remplissaient l'église, un discours qui avait fait la plus profonde impression sur les esprits. Cet acte solennel a produit dans la capitale une grande sensation. Les catholiques se réjouissent de voir enfin émaner de l'autorité ecclésiastique un acte de répression qui s'était fait attendre trop longtemps. Quant aux protestants, tout en s'étonnant d'une pareille manifestation à notre époque, ils ne laissent pas d'avouer que l'Eglise catholique sait comment se conduire envers ses apostats, et qu'en les excluant du sanctuaire, elle sait se maintenir pure de leurs erreurs. Les protestants dogmatiques voudraient bien user du même remède pour extirper de leur Eglise les innombrables sectes qui croissent comme des champignons vénéreux. Mais ils se sentent les mains liés par leur doctrine de l'indépendance rationnelle, et ils se voient forcés de reconnaître qu'ils n'ont ni le droit ni le pouvoir de renverser le principe fondamental de leur Eglise. Ils s'étonnent d'ailleurs de voir que ceux que l'Eglise catholique retranché de son corps comme des membres gangrenés et déjà corrompus, soient en quelque sorte agrégés à leur Eglise, en tant qu'elle leur accorde l'intervention de ses pasteurs pour les actes officiels du ministère ecclésiastique. Quant aux rongiens, ils ont perdu leur précédente outrecuidance. L'enthousiasme protestant, qui faisait toute leur force, s'est entièrement éteint, et les secours pécuniaires qu'ils en avaient si longtemps tirés leur font défaut. Ils sont morts dans l'opinion publique, et leur crasse ignorance achève de leur enlever toute estime et tout intérêt.”

### NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

— Nous avons dit dans le dernier numéro que M. Crittenden aurait remporté sa motion, par un vote de 40 contre 14, en faveur de la paix; nous donnons maintenant d'après la *Minerve* la suite de cette nouvelle. “ Cependant le président est autorisé à donner à l'Angleterre avis de l'abrogation de

la convention de 1827. Voici le texte des dix dernières résolutions adoptées par le Sénat.

“ Dans le but d'abroger ladite convention du 6 août 1827, de la manière prescrite par son second article ; et pour que les gouvernements des deux pays puissent être appelés plus promptement et plus instamment à renouveler leurs efforts pour résoudre amicalement tous leurs différends et leurs discussions au sujet du dit territoire ;

“ Il est résolu par le sénat et la chambre que le président des Etats Unis est autorisé à donner, quand il le jugera convenable, au gouvernement britannique, la notice requise par le dit article précité pour l'abrogation de la dite convention du 6 août 1827.”

Voici maintenant le texte des résolutions votées par la chambre des représentants le 9 février 1846.

“ Résolu que le président des Etats-Unis fera donner au gouvernement anglais avis que la convention, etc., etc., sera annullée et abrogée, douze mois après la signification de la présente notice.

“ Résolu, en outre, que l'on n'entend en rien par le présent empiéter sur les droits et pouvoirs qu'ont les deux parties contractantes de renouveler et poursuivre les négociations pour arriver à une solution amicale de la controverse relative à l'Orégon.”

La malle des Etats-Unis, reçue aujourd'hui, nous apprend que la chambre des représentants a concouru dans les résolutions du Sénat, en les amendant, mais non pas matériellement. Ces amendemens furent adoptés à une majorité de 141 contre 41.

La chambre a aussi passé le bill pour étendre les lois des Etats-Unis au territoire de l'Orégon et y établir des forts pour la protection des citoyens Américains.

— *Le nouveau tarif.*—La prise en considération des résolutions de M. Cayley avait été ajournée de lundi à mardi. Ce dernier jour, après que la chambre eut disposé de quelques affaires, elle se forma en comité sur ces résolutions. M. Draper dit que le vote émis dans une séance précédente l'avait engagé à demander un ajournement, afin qu'il pût se déterminer sur la marche qu'il devait suivre ; mais que les assurances d'appui que le ministère avait depuis reçues l'avaient convaincu que les ministres devaient continuer à remplir les devoirs dont ils étaient chargés. Il termina en assurant ses amis de l'administration que son zèle et celui de ses collègues pour le seul objet qu'ils eussent en vue, le bien être et la prospérité de la province, ne se ralentiraient pas.

M. Cayley, alors, proposa sa première résolution, concernant les céréales étrangères. M. Drummond proposa en amendement d'ajourner cette question, non qu'il fût opposé à la mesure en elle même, mais parce qu'il la croyait prématurée. Après de longs débats, l'amendement fut mis aux voix et rejeté par 45 voix contre 27 ; majorité 18.

MM. Price, Baldwin, Lemoine, Leslie, Nelson, Chauveau, Drummond, Thompson, Lafontaine, Williams, Johnson, Seymour et Aylwin, faisaient partie de la minorité.

La première résolution fut ensuite adoptée par 44 voix contre 31 ; majorité 13.

Les 2e, 3e, et 4e, furent aussi adoptées.

Le docteur Nelson parla en faveur de l'administration du mois pour consommation dans le Bas-Canada, sans de droits.

Sur la 5e, résolution diminuant le droit sur les sucres, M. Aylwin proposa d'abolir de le fixer à 6d., puis à 5s. le quintal, au lieu de 7s. 6d.— Rejeté.

M. Chauveau proposa encore en amendement de le fixer à 6s. M. Draper lui demanda s'il était prêt à montrer quelle domination le revenu subirait si sa motion était adoptée, ou s'il voulait seulement faire de l'opposition. Rejeté.

Les autres résolutions furent ajournées à vendredi, 24 avril.

M. Moffat a présenté une pétition de onze conseillers de la cité de Montréal, exposant les circonstances relatives à la récente élection du maire de la cité et demandant à la chambre d'adopter des moyens pour mettre fin à l'état de discord qui régnait maintenant dans la munie palatée de cette ville.

NOUVELLES MARITIMES.

— Hier, avec le gros vent de tempête que nous avons eu, le brick *Martini* de Tadoussac est entré dans ce port.

Le vent était si violent que le fleuve était désert, on ne voyait pas comme la veille la légère embarcation le croiser en tous sens, et quand est venue l'heure du départ du steamers de la malle, c'est avec peine qu'il a pu gagner le large, la force du vent le poussant sans cesse vers le rivage. Enfin devant derrière, il est éloigné vers 5 heures 3 quarts.

La nuit dernière, deux coups de canon ont signalé l'entrée du navire *Albion*, capt. Aillon, ayant fait voile de Glasgow le 24, avec une cargaison générale. Le premier arrivage de la mer, a eu lieu l'année dernière, au 1er mai.

On nous apprend ce matin que 2 chaloupes ont chaviré, hier, entre midi et 1 heure, à la hauteur de la Grosse-Ile. Une de ces chaloupes est le no. 180, appartenant à un nommé Lemieux qui s'était arrêté à Kamouraska pour prendre comme passager un homme du nom de Vorin.

*Journal de Québec.*

(Pour le Journal de Québec.)

M. le rédacteur,

— Le quartier Saint-Pierre vient d'échapper à un de ces affreux désas-

tres dont notre ville a été le théâtre l'année dernière. Hier, pendant le fort vent qui s'éleva tout à coup, vers trois heures, le feu prit à une cheminée, dans la rue Lault-au-matelot, d'où les étincelles s'étendaient dans toutes les directions. Bientôt la flamme se montrait sur plusieurs couvertures, entr'autres sur celle du “ Neptune et Union Hotel.” L'inquietude des voisins était à son comble, impossible qu'il leur était d'attrêter le danger qui augmen- tait sous leur yeux. Car M. le rédacteur, il leur était presque impossible de parvenir sur ces vieilles couvertures pour porter secours.

Heureusement que quelques instants après arrivèrent les *Voltigeurs* volontaires, qui se distinguent par une rare activité, car, quoique leur pompe fut alors sur l'Espianade, ils furent les premiers sur les lieux, et donnerent les secours les plus efficaces en pompant sur les toits.

M. Benj. Rousseau a aussi rendu de grands services en s'exposant sur la couverture du “ Neptune Inn” et arrachant avec ses mains les bardeaux qui étaient en feu. Tous se sont acquis la reconnaissance des propriétaires de la Basse-Ville.

UN VOISIN.

25 avril 1846.

MEXIQUE.

— *Arrivée du général John Slidell.*—On lit dans l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans* du 8 avril :

M. John Slidell, envoyé extraordinaire des Etats-Unis auprès du gouvernement Mexicain, est arrivé hier soir en cette ville. M. Slidell s'est embarqué le 30 mars à Vera-Cruz, à bord du steamer des Etats-Unis *Mississippi*.

Le gouvernement actuel du Mexique, ainsi que celui qui l'a précédé, a refusé de reconnaître M. Slidell en sa qualité d'envoyé extraordinaire, ne voulant recevoir, de la part des Etats-Unis, qu'un envoyé spécial chargé de traiter la question du Texas. M. Slidell, nous a-t-on dit, résistait à la Nouvelle-Orléans se tenant à la disposition du gouvernement fédéral.

La guerre semblait être populaire à Mexico. Le général Ampudia, chef de l'expédition contre le Texas, a quitté San Luis à tête de 3,000 hommes, et se trouvait, au moment du départ de M. Slidell, à la Hacienda de Penasco, à environ dix jours de marche de Saltillo, son rendez-vous. C'est de ce dernier lieu que l'armée doit se diriger sur Matamoras.

Si le parti de la guerre est en faveur à Mexico, il n'en est pas de même dans l'armée mexicaine. Les 3,000 hommes d'Ampudia s'étaient revoltés et refusaient de marcher. Cette nouvelle, transmise à Mexico, avait fait prendre au général Paredés, la résolution d'aller établir l'ordre à la tête de 1,500 hommes, lorsqu'il reçut une dépêche qui lui annonçait que le général Ampudia avait réussi à mettre son armée en marche.

L'armée d'observation, au nombre de 3,500 hommes, arriva et s'établit le 28 mars, en face de Matamoras. Le général Taylor, avec une compagnie de dragons sous les ordres du colonel Twigg, laissant de corps d'armée, s'avanga sur la Pointe-Isabelle où il arriva en même temps que la flotille des transports d'Aransas.

À la vue de la flotille, du capitaine du port (Rodriguez) fit mettre le feu à la douane et à d'autres bâtimens de la Pointe-Isabelle, et fin retraite avec son monde, en bon ordre, jusqu'à la rivière, bien que poursuivi par les Américains. Les bâtimens incendiés par les Mexicains étaient de peu de valeur.

Les dix mille ennemis qui avaient été annoncés comme devant entraver la marche de l'armée du général Taylor, semblent avoir disparu à son approche. La seule opposition qu'il trouva l'armée d'observation, c'est d'abord au Petit-Colorado, à la rencontre qu'elle a faite d'un officier mexicain, accompagné de 150 cavaliers, menaçant le général Taylor de tuer sur lui s'il cherchait à traverser la rivière, ajoutant que tels étaient ses ordres, et que les Mexicains ne connaissaient pas la peur. L'artillerie fut immédiatement placée de manière à protéger le passage des troupes, qui traversèrent en très bon ordre, ayant de l'eau jusqu'au-dessous des bras. Les Mexicains retournèrent alors très prudemment, sans exécuter leurs ordres positifs. L'autre opposition vint d'un parti de 50 à 60 hommes, qui ayant trouvé l'armée dans la prairie, informa Taylor, qu'il ne pouvait aller plus loin. L'armée ouvrit sur l'ordre du général Taylor, qui fit défiler ces 50 ou 60 hommes devant ses groupes et les laissa continuer leur chemin.

— Le steamship, *New-York*, arrivé le 8 avril à la Nouvelle-Orléans apporte de Galveston des nouvelles deux jours plus récentes, sur le mouvement de l'armée du général Taylor.

Suivant les rapports transmis par ce bateau pilote, à l'arrivée de l'armée d'occupation devant Matamoras, les troupes mexicaines ont été rangées en bataille sur la rive opposée de la rivière, déployant un grand luxe de musique militaire, avec trompettes, clairons, etc., et les lignes américaines répondirent d'égalemant à cette salutation par un semblable bruit de trompettes et de tambours.

Ainsi se termina la première rencontre de deux armées sur les rives opposées du Grand-Roi, à une distance d'environ deux ou trois cents verges l'une de l'autre.

Le matin suivant, 29 les troupes américaines s'aperçurent que l'artillerie mexicaine, forte de 18 canons, était rangée sur la rive, et pointée directement sur le camp, ce qui les força de changer de position, et de descendre quatre mille plus bas.

Cette mesure fut sans doute prise par le général Taylor, afin d'écartier toutes apparence de disposition à commettre aucune agression sur la rive occidentale du fleuve, et pour conserver à ses opérations leur caractère pure-

ment défensif. Des rapports dignes de foi, font consister l'armée régulière, dans Matamoras, en 2000 soldats et 500 fermiers.

## ÉTATS-UNIS.

—Le résultat des élections municipales de New-York est aujourd'hui complètement connu. Comme nous l'avions annoncé, les démocrates ont triomphé d'une manière éclatante; les whigs ont eu le dessous, et ce devait être, mais les natifs sont sortis de la lutte, meurtris de manière à ne jamais se relever. Le nombre total des votes, l'année passée, était de 48,900. M. Havemeyer l'avait emporté sur M. Harper, candidat whigs, de 6,822 voix: le vote démocratique avait été de 24,367; le vote des natifs s'était élevé à 17,485 et les whigs avaient compté seulement 7,052 voix.

Cette fois, le nombre total des votans était de 45,000 environ. La candidature de M. Mickle, démocrate, a réuni 22,277 votes; celle de M. Taylor, whigs, 15,324 votes; celle de M. Cozzen, natif, 8,390 votes, et celle de M. Smith, réformateur, 932 votes.

M. Moses G. Léonard, candidat démocrate, a été également élu, à une forte majorité, commissaire de la maison de pauvres.

Et dans les deux branches du conseil municipal, sur 18 districts, les démocrates ont vu triompher quinze de leurs candidats; les whigs l'ont emporté dans le 5<sup>me</sup> et le 15<sup>me</sup> districts, et les natifs dans le 11<sup>me</sup>. *All right!*

*Présence d'esprit.*—Une dame Paterson passait sur le chemin de fer de Hartford au moment où arrivait le convoi de Springfield: elle veut l'éviter le pas pour l'éviter; mais le pied lui glisse et elle tombe. Il semble impossible qu'elle échappe à la mort, lorsque, avec une rare présence d'esprit, elle se couche à plat ventre entre les rails, laisse ainsi passer au-dessus de sa tête tout le convoi, et se sauve sans éprouver d'autre mal qu'une grande frayeur.

## LES ENTRETIENS DE VILLAGE PAR TIMON.

C'est bien ici un livre de Timon, de ce Timon que tous connaissent et que vous aimez tant; de ce Timon si mal nommé, qui n'est point Grec, ni Gaulois; qui n'est point païen, mais chrétien, qui par conséquent ne haït point les hommes, mais au contraire leur veut tout le bien possible et s'emploie de grand cœur à les servir. Il n'y a pas du tout de politique dans les entretiens de village; Timon, devenu maître Pierre, l'excellent et sage dis-coureur, ne songe ni à la liste civile, ni aux dotations, dont personne, grâce à lui, ne parle plus en France; il a mieux à faire, et quoiqu'une telle parole soit évangélique à dire, il fait mieux. Avec cette clarté parfaite et ce bon sens souverain dont il a donné tant de preuve, il enseigne aux paysans mille moyens parfaits de bien vivre entre eux, de bien gouverner leur ménage et leur commune, de bien élever leurs enfants, de secourir leurs pauvres et leurs vieillards, d'administrer sagement leur héritage et de préserver leurs filles.

Voici quelques-unes des matières sur lesquelles roulent les entretiens de maître Pierre: *Nécessité de l'enseignement primaire.*—*écoles ambulatoires.*—*écoles d'adultes.*—*écoles complémentaires du dimanche.*—*refuges de l'enfance dans les campagnes.*—*ouvriers campagnards.*—*reposoirs pour la nuit le soir.*—*bibliothèques des campagnards.*—*des salaires à la campagne.*—*caisses d'épargne.*—*caisses de prévoyance rurales.*—*des associations possibles dans les campagnes.*—*de l'hygiène rurale.*—*secours à donner aux vieillards ou les enfants.*—*des cours d'eau,* etc., etc. En tout, quarante-et-un entretiens, formant un volume de 293 pages où rien n'est donné à de vains agréments, où tout est utile et plein d'intérêt. Presque toutes les œuvres nouvelles dont il est question dans ce volume ont été créées, soutenues, développées, lancées dans les campagnes par un homme que maître Pierre connaît de très-près, qui a la passion du bien, et qu'un affreux ramas de brochuriers ineptes désignaient, il y a quelques mois, comme un ennemi du peuple et des lumières: cet homme s'appelle M. de Cormenin.

Nous conseillons à tout le monde de lire les *Entretiens de Village* et de les faire parvenir à leur adresse. Nous conseillons à ceux qui auraient du temps à perdre de com arer ce modeste ouvrage au quintal de prose fanfaronne, prophétique, humanitaire et folâtre, intitulé *Le Peuple*, que M. Michelet vient de publier. Ils verront la différence qu'il y a entre flatter le peuple et le servir, entre le voyant et l'homme de bon sens, entre celui qui invente une religion et celui qui se contente de professer humblement la pauvre, vieille foi catholique.

Du reste, quand nous disons que maître Pierre est bonhomme et parle en toute simplicité, nous ne voulons pas dire que la touche de Timon fait défaut au campagnard. Voici l'entretien sur *l'Église de Village*, où le maître se laisse voir.

*Maître Pierre.* Reprenons notre entretien de ce matin. Vois-tu, mon ami, la grande patrie, c'est la France! Or, la connais-tu, la France? Paimes-tu?

*François.* Je ne la connais guère, maître Pierre, je l'avouerai, que par l'impôt et par la conscription, et, par conséquent, je ne devrais guère l'aimer.

*Maître Pierre.* Que dit-tu là, que tu ne devrais guère l'aimer? Réfléchis cependant un moment, François. En défendant, comme soldat, la grande patrie, est-ce que ce n'est pas toi-même, ton père, ta mère, tes jeunes frères et sœurs que tu défends? En acquittant ta part d'impôts, tu aides à payer la police qui veille sur ta sûreté, la justice qui juge tes procès, la construction et la réparation des canaux, routes et chemins publics qui mènent aux foires et aux chères, et qui portent aux autres ce que tu as eu de trop, comme ils te rapportent ce que tu as eu de moins; l'entretien du gouvernement qui administre l'intérieur de la France, de l'armée qui protège les frontières, de

la marine qui garde les côtes; le salaire du maître d'école qui t'instruit et du curé qui prie avec toi et qui te console.

*François.* Je vous arrête ici, maître Pierre; car vous savez qu'il y en a qui disent qu'on pourrait fort bien se priver d'églises et de curés; que les curés ne nous donnent ni pain, ni borsou, ni viande; qu'ils ne nous font trouver ni métier, ni femme, ni ouvrages, ni argent; qu'on peut se passer d'eux, pour naître, pour se marier, pour mourir; qu'ils ne nous exemptent pas de la conscription; qu'ils ne nous ôtent pas le vent de bise, le froid, le chaud, les maux du corps.

*Maître Pierre.* Et les maladies de l'âme, François, qui les guérira? L'homme ne vit pas seulement de pain, il vit aussi de bonnes paroles, de bonnes actions et d'amour; il n'est pas seulement une bête de travail, il est aussi une créature de Dieu. Il n'est pas seulement un corps, il est aussi un esprit. Il n'a pas seulement des besoins sensuels, des appétits grossiers, il a aussi des besoins intellectuels et moraux, des appétits du cœur, des soupirs vers un autre monde, plus éclairé, meilleur.

Pour la plupart des ouvriers des villes, la vie se passe dans l'atelier et dans le cabaret, enlevée comme par un tourbillon; mais pour les habitants de la campagne, la paroisse est la petite patrie, la seconde patrie, la véritable patrie presque. Or, qui représente la paroisse? Est-ce la maison d'école, est-ce la mairie? Non, c'est l'église.

Où as-tu été porté par ta marraine sur les fonts baptismaux, François?

*François.* A notre église.

*Maître Pierre.* Où as-tu fait ta première communion?

*François.* A notre église.

*Maître Pierre.* Ou as-tu reçu la bénédiction nuptiale?

*François.* A notre église.

*Maître Pierre.* Et quand tu revenais de l'armée, qu'est-ce que tu as aperçu avec des transports de joie, au bout de l'horizon?

*François.* Le clocher de notre église.

*Maître Pierre.* Et quand tu mourras, où veux-tu que l'on t'enterre?

*François.* Où sont déjà mon père et ma mère, et mes oncles, et mon jeune frère, dans le cimetière de notre église.

*Maître Pierre.* Et qui veux-tu qui chante le *De profundis*, et qui prie sur la bière et te bénisse?

*François.* Le curé de notre église.

*Maître Pierre.* Insis, François, et c'est toi-même qui vient de le dire, toute l'existence des villageois se groupe autour du clocher: là sont les vases du baptême, le cimetière des morts, la chapelle des mariés, les bancs du catéchisme; au pied du clocher, non loin du moins, sont assises l'école et la mairie, que le clocher domine, comme pour annoncer que la religion s'élève au-dessus des intérêts temporels; chaque matin, chaque soir, les cloches sanctifiées de l'église ébranlent l'air et vont porter avec leurs tintements, dans les hauteurs lointaines, le nom et le souvenir de Dieu.

Quand le villageois revient des champs, quand ses yeux font la tournée de l'horizon, c'est toujours le clocher qu'il aperçoit.

Une commune rurale ne se concevrait pas sans église. Si Dieu éclate partout, c'est encore plus dans les campagnes que dans les villes; il y assemble ses images; il y route sa foudre; il y verse ses pluies et ses rosées; il les couvre de ses giryes et de ses neiges; il les inonde de ses feux solaires; il s'y révèle avec toute sa magnificence, dans la germination des plantes, dans les bruits des forêts, dans la maturité des moissons, dans les chants harmonieux des oiseaux, dans les hêlements des trompeaux, dans la hauteur des montagnes, dans les murmures des grands fleuves, dans l'immensité des plaines, dans la voûte du ciel parsemé d'étoiles et de mondes infinis. Il y accable l'homme de sa majesté, il l'éblouit du spectacle varié des champs, des haies, de la verdure et des eaux, et, en même temps, il le réchauffe de son souffle, il le bénit de ses rayons, il le calme, il le ravive, il s'insinue dans son cœur et il l'attire doucement vers lui.

Il est impossible, lorsqu'on a des mœurs simples et pures, d'habiter la campagne et de n'être pas religieux. La dure nécessité du travail, la contemplation de la nature, le silence des nuits et la solitude où vit habituellement l'homme des champs et qui le rend grave et rêveur, le ramènent presque toujours à l'adoration de Dieu; il y a toujours quelques sentiments de religion chez tous les peuples agriculteurs, même chez ceux qui allègent le plus grossièrement de mépriser les choses saintes, qui les persiflent et qui s'en moquent; seulement, au lieu d'être religieux, ils sont superstitieux; au lieu de croire à Dieu, ils croient au Diable; à des forces occultes, à des puissances invisibles, à des êtres surnaturels, à des fantômes, à des revenants, à des sorciers; ils ne croient pas aux dogmes de la foi et aux mystères, mais ils croient que les prêtres peuvent les délivrer eux et leurs bestiaux, des sortilèges, des embûches et des maladies. N'est-il pas vrai, François, et me trompe-je?

*François.* Non, maître Pierre, et vous dites bien là la vérité.

*Maître Pierre.* Si je dis là la vérité, si le sentiment religieux vit naturellement dans le cœur de tous les hommes, si les bons et les méchants, si ceux qui croient et ceux qui ne croient pas, ont recours aux prêtres, il ne faut donc pas demander si l'on pourrait fort bien se passer de curés et d'églises.

*Suite et fin au prochain numéro.*

—Un mécanisme d'une étonnante simplicité et dont les résultats sont d'une haute portée pour les églises, vient d'être imaginé par M. Debaix,



facteur d'harmoniums. C'est un appareil qui s'adapte à volonté aux orgues d'église et harmoniums, et qui exécute sur les touches mêmes du clavier tout accompagnement au chant religieux et du plain-chant; pour produire cet effet, il suffit de marquer la mesure en frappant avec la main sur un tampon. Ce moyen, entièrement nouveau, d'obtenir ce résultat, n'a aucune ressemblance avec les cylindres à manivelle, le système Cabias et le Millaccord.

De grandes expériences vont avoir lieu dans les églises de Paris et des principales villes de France, en présence du clergé réuni. Cette invention offre d'immenses ressources à toutes ces pauvres églises de campagne qui sont privées d'organistes, et répandra chaque jour davantage le goût de la musique religieuse.

*Je n'ai pas de monnaie.*—Il faudrait avoir mendié soi-même pour comprendre tout ce qu'un pareil refus comporte de poignante ironie.—Mentir à un pauvre, n'est ce pas pécher deux fois ?

Pour les uns : "Je n'ai pas de monnaie," c'est l'hypocrisie de l'intelligence; c'est le prétexte honnête du pauvre diable qui ne veut pas avouer son impuissance à soulager l'infortune d'autrui; c'est l'orgueil du manteau roué.—"Je n'ai pas de monnaie," pour la plupart veut dire : "Je n'ai pas de cœur."

La création des omnibus a ruiné cette banale excuse. On a toujours six sous dans sa poche pour prendre l'omnibus.—Mensonge ou vanité, indigence ou dureté, voilà donc ce que signifie cette phrase stéréotypée !...

Une dame richement vêtue, chaudement enveloppée d'hermine, montait les degrés de Notre-Dame-de-Lorette. Une pauvre mère se présente à elle, un enfant sur les bras. C'est une vraie mère, celle-là : son enfant n'était pas loué.

—La charité: s'il vous plaît, ma bonne dame !

—Je n'ai pas de monnaie, répond une voix aigre.

La pauvre femme s'éloignait confuse; au même moment, un monsieur très simplement mis sortait de l'église. Il avait entendu le colloque.

—Ma brave femme, fit-il en s'approchant, moi non plus, je n'ai pas de monnaie.

Et il lui mit cinq francs dans la main.

#### AVIS AUX ENTREPRENEURS.

MM. les ENTREPRENEURS sont informés que les Syndics pour la bâtisse d'une EGLISE et SACRISTIE dans la paroisse de ST. GEORGE D'HENRYVILLE se proposent de donner leurs marchés et entreprises d'ici au 14 JUIN prochain. Les dimensions de la bâtisse sont les suivantes: l'église 120 pieds de long, 36 pi ds de haut d'une pierre à l'autre, 55 pieds de large: la Sacristie 30 pieds sur 24, le tout mesure française; avec un seul clocher. Le devis détaillé des ouvrages sera prêt pour le 17 Mai prochain et sera déposé chez Jos. GABRIEL, Ecr. syndic pour y être examiné. De ce jour (17 Mai) au 10 Juin les syndics recevront des propositions scellées de la part des Entrepreneurs; et si ces propositions ne les satisfont pas, ils mettront leurs ouvrages à l'enchère le 14 Juin à 10 heures du matin. Les Entrepreneurs auront à fournir des cautions dont la solvabilité soit reconnue et satisfasse les syndics. Pour plus amples informations s'adresser aux syndics sur les lieux.

St. George d'Henryville, ce 27 avril 1846.

#### AVIS.

ONDEMANDE pour la paroisse de CHATEAUGUAY un INSTITUTEUR en pable e tenir une ECOLE-MOÛLE. Celui qui serait en état de remplir les fonctions de LREYMI-CHANTRE serait préféré.

#### BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendue par Encan Public, au Palais de Justice, aux Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent-quarante-six, à ONZE heures esdè l'après-midi:

La Propriété Immobilière, connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, situé sur la Rivière St. Maurice, District des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des usines, moulins, fourneaux, maisons d'habitation, magasins, hangars, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur ayant le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terre adjacente (n'excedant pas trois cent cinquante acres,) qu'il pourra avoir au prix de sept shellings et six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du minerai de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, aussitôt que telle partie sera vendue, concédée par le gouvernement, ou qu'il en aura disposé autrement,—sans toutefois qu'il soit tenu à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter du minerai des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété de qui les mines auraient été réservées à la Couronne.

Quinze jours seront accordés au présent locataire pour transporter ailleurs les meules et ustensiles qui lui appartiendront.

Possession sera donné le second jour d'Octobre, mil-huit-cent-quarante-six.

On exigera un quart du prix d'achat au-temps de la vente, et le reste avec intérêt en trois versements annuels égaux. Les Lettres Patentes seront expédiées lorsque le paiement sera parfait.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

7ME. FEVRIER, 1846.

N. B.—Aucune partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en Scrit.

D. B. PAPINEAU.

La "Gazette du Canada" insérera cet avertissement, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente.—10 Fév.

#### AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE.

A MONTRÉAL, CHEZ LES SOEURS GRISSES (HOPITAL-GÉNÉRAL.)  
A QUÉBEC, " MM. J. ET O. CREMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 2.  
A NEW-YORK, " J. C. ROBILLARD, RUE NASSAU, No. 5.

ON VIEN DE RECEVOIR à l'Hôpital-Général de cette ville, un bel assortiment D'ETOFFES D'EGLISE, dont la FRAICHEUR, la VARIÉTÉ, le BON GOUT et les PRIX RÉDUITS, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé.

Cette nouvelle importation se compose de  
DAMAS de toutes couleurs, BROCHÉS OR ET ARGENT FIN, dans les goûts les plus récents  
CROIX DE CHASURLES, à relief, en grande richesse et variété de dessins.  
GARNITURES DE CHAPES, enrichies de symboles gracieux.  
BANDS DE DALMATIQUES, appareillant les chasubles et les chapes.  
ETOFES PASTORALES, en DRAP D'OR et DAMAS, variées.  
Le tout accompagné d'un ASSORTIMENT COMPL. GALONET DE FRANCES etc en OR ARGENT et SOIE de divers dessins et qualités.

—DEPLUS—

Quelques Echarpes de Bénédiction du Très-St. Sacrement, [avec gloire au centre confectionnées en France.

—AUSSI—

ne Chape et deux Dalmatiques en drap d'argent gaufré, et richement brochées en doré ras à relief.

EN S'ADRESSANT A L'HOPITAL-GÉNÉRAL, MM. les Curés rencontreront une Garantie irréusable, de la qualité et de la valeur des articles qu'ils auront choisis, et de plus, [s'ils le désirent], l'avantage de confier aux Dames de cet Etablissement, des ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne les fait à Paris même.

Les objets en Bronze, or ou argen seront importés que sur commandes, et livrés par la même, dans leur fraîcheur et la nouveauté de leurs dessins.

J. C. ROBILLARD,  
Agent pour Ornements et Objets d'Eglise.  
LIVRES A L'USAGE DES ECOLES CHRETIENNES ET AUTRES.  
A CINQ PAR CENT,

Meilleur marché que partout ailleurs.

LES Soussignés viennent encore de réduire les prix de leurs Livres à l'usage des Ecoles, il devient inutile pour eux d'en fournir de nouveau une liste avec prix, exposés qu'ils sont d'en réduire encore les prix de jour en jour, ils s'engagent à les vendre A CINQ PAR CENT, meilleur marché que partout ailleurs, POUR ARGENT COMPTANT

E. R. FABRE et Cie

Rue St. Vincent, No. 3, }  
6 novembre 1845. }

#### L'ART EPISTOLAIRE.

PAMPHLET de 72 pages; donnant les principes de cet Art, particulièrement appliqués à ce pays; par un Canadien, suivi d'exemples de lettres d'Affaires, de Condoléances, d'Introduction, de recommandation etc. etc.

Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en usage dans les écoles élémentaires. L'auteur ayant eu soin de retrancher toute lettre d'amour etc.

On le trouve aux librairies de MM. Fabre et Cie., rue St. Vincent.

" C. P. Lepronon, rue Notre-Dame.

" Rolland et Thompson, rue St. Vincent.

" Chapeleau et Lamothe, rue St. Gabriel, et chez le

soûssigné, rue St. Amable, Bureau de l'Aurore.

Prix, 20 sous; 7s. 6d. la douzaine.

F. CINQ-MARS.

FRANCOIS XAVIER DEROME, Horloger, rue St. Denis, près de l'Evêché.  
6 Février.

#### ATELIER DE RELIEUR.

CHAPELLEAU & LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les MM. du Clergé et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les prévenient qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Ecoles à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront au prix les plus réduits.

—AUSSI—

Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un Partage des Ouvrages.

CHAPELLEAU & LAMOTHE.

Montréal, 24 juin 1845.

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MELANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s 6d.  
Chaque insertion subséquente, 71d.  
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s 1d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.  
Chaque insertion subséquente,

#### AGENS DES MELANGES RELIGIEUX.

MM. Fabre et Lepronon, Libraires. Montréal.  
D. Martineau, prêtre, vicaire. Québec.  
Fr. Pilote, Directeur du Collège. Ste. Anne.  
Val. Guillet, écuyer. Trois-Rivières.

MM. les Curés sont humblement priés de vouloir bien accepter l'agence de notre Journal dans chacune de leurs paroisses respectives.

PROPRIÉTÉ DE J. M. BELLENGER ET A. T. LAGARDE, PROPRIETAIRES, EDITEURS.  
IMPRIMÉ PAR J. RIVET ET J. CHAPLEAU